

Le déploiement de la politique d'économies des énergies entre 2011 et 2014

Mars 2011. Cette date consacre le lancement officiel de la démarche qui devra nous permettre de prétendre à une labellisation **Cit'ergie**.

En effet, à partir de mars 2011, la Ville de Delle se donne 4 années pour obtenir des résultats dans les 6 domaines définis par le label, et touchant 87 points de sa gestion, de son organisation.

Rendez-vous est donc pris pour **mars 2014**, qui verra la présence d'un auditeur externe chargé d'examiner et de vérifier les efforts réalisés par la Ville et les résultats obtenus, concrètement.

L'obtention d'une telle distinction n'a rien d'une promenade de santé. En effet, une première estimation réalisée par l'Association ASCOMADE, nous place assez loin des exigences du label. Toutefois, cet écart a une première vertu, celle de nous comparer aux Villes classées Cit'ergie et de mesurer tout ce que nous pouvons faire pour économiser l'énergie et poursuivre l'orientation de notre ville vers des modes de vie et de gestion nouveaux.

Le 14 mars 2011, est lancée avec l'appui méthodique d'un Cabinet extérieur, **une démarche de réflexion et d'action stratégiques, impliquant les Elus et les Fonctionnaires** au sein de 6 groupes de travail :



LES 6 GROUPES DE TRAVAIL	LEURS DOMAINES DE RÉFLEXION ET D'ACTION
1. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	<ul style="list-style-type: none"> - L'énergie dans la politique de la Collectivité - Le développement urbain sobre en énergie - Les règles d'urbanisme et leur liaison avec la maîtrise de l'énergie - Les constructions : permis, contrôle et conseils.
2. PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITE	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion de l'énergie et de l'eau - L'exemplarité, les valeurs cible - Les mesures particulières par rapport à l'électricité.
3. APPROVISIONNEMENT ENERGIE, EAU, ASSAINISSEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - La délégation de service publique en matière d'énergie - La tarification, taxes et services aux usagers - La valorisation des rejets, réseau de chaleur - L'efficacité de l'alimentation en eau potable - Les tarifs pour l'eau potable et l'assainissement - L'énergie résultant de la valorisation des déchets.
4. MOBILITE	<ul style="list-style-type: none"> - La mobilité au sein des services de la collectivité - La régulation et modération du trafic, stationnement - La mobilité douce - Les transports publics - L'information et promotion de la mobilité.
5. ORGANISATION INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Les structures internes - Les processus internes - Les finances, les programmes d'incitation.
6. COMMUNICATION, COOPERATION	<ul style="list-style-type: none"> - La communication externe - La coopération en général et avec les particuliers - Le soutien aux initiatives locales

NB. Pour les personnes intéressées, le détail des 87 actions de Cit'ergie est disponible sur le site de la Ville de Delle : www.delle.fr à la rubrique « Environnement ».

Cette liste, en dépit de son caractère un peu austère, fait assez bien ressortir les enjeux que représentent pour la Ville de Delle le dispositif Cit'ergie. En effet, tous les secteurs de la vie collective et de la gestion sont ciblés, peu ou prou ; tous les services également ; par ailleurs, les habitants sont considérés comme des acteurs, car rien ne pourra se faire non plus sans qu'ils soient informés, puis invités à participer et à agir sur l'un ou l'autre des points présentés.

Souhaitons-nous les meilleurs vœux de réussite pour cette belle entreprise.

CONTACT

pour toute question ou suggestion concernant la politique communale de maîtrise des énergies, vous pouvez contacter le Secrétariat des Services Techniques au 03 84 36 08 76 ou écrire à l'adresse internet suivante : maitrisedesenergies@delle.fr